AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0360
FR0010540740-FS0089

3 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce).

EURO DISNEY S.C.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 février 2017, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 2 février 2017 :

 - la société Kingdom 5-KR-222, Ltd. [1] a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY S.C.A. et ne plus détenir aucune action de cette société ;

 - la société Kingdom 5-KR-11, Ltd. [1] a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY S.C.A. et détenir 78 336 508 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant autant de droits de vote, soit 10,00%[2] du capital et des droits de vote de cette société[3].

 Ces franchissements de seuils résultent du transfert, par la société Kingdom 5-KR-222, Ltd.[1], de l'intégralité de ses actions EURO DISNEY S.C.A. au profit de la société Kingdom 5-KR-11, Ltd.[1].

 À cette occasion, SAS le prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud **n'a franchi aucun seuil** et détient indirectement, par l'intermédiaire de la société Kingdom 5-KR-11, Ltd.[1] qu'il contrôle, 78 336 508 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant autant de droits de vote, soit 10,00%[3] du capital et des droits de vote de cette société[3].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Kingdom 5-KR-11, Ltd. déclare :

 - qu'elle agit seule ;

 - que le transfert d'actions par la société Kingdom 5-KR-222, Ltd. fait partie d'une simple opération de redistribution d'actions hors marché entre sociétés appartenant à un même groupe et indirectement contrôlées par SAS le prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud et n'a donné lieu à aucun paiement ;

 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir d'autres actions EURO DISNEY S.C.A. et/ou le contrôle d'EURO DISNEY S.C.A. ;

[1] Société (sise Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-104, Iles Caïmans) contrôlée au plus haut niveau par SAS le prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud.
[2] 10,000002%.
[3] Sur la base d'un capital composé de 783 364 900 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- qu'elle n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du conseil de surveillance ou du directoire de la société ;

- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de la société EURO DISNEY S.C.A. ni de mettre en œuvre les opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

- qu'elle n'est pas partie à des accords ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- qu'elle n'est pas partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de la société EURO DISNEY S.C.A. »
